



1551
*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2022

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 20

Excusés : 8

Pouvoirs : 8

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-huit février deux mil vingt-deux.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Patrick LAMBERT, Evelyne GUILLERMET, Malika VIVIN, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Frank SULTAN, Cindy GAUVIN, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA.

Excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Aude PEZERIL a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,
Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI,
Madame Marie-Paule DELLAROVERE a donné procuration à Madame Mireille GOYET,
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM,
Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC,
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT,
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents : Madame Claudine DE RIVAS

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

DCM N°2022-03 : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)– Remplacement d'un membre démissionnaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20220228-DEL2022-03-DE
Date de télétransmission : 02/03/2022
Date de réception préfecture : 02/03/2022



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2022

Monsieur le Maire indique qui suite à la démission de Madame Evelyne GUILLERMET née RICHAUD, conseillère municipale et membre du conseil d'administration du CCAS, il convient de la remplacer au sein du conseil d'administration du CCAS.

Il rappelle que Madame Evelyne GUILLERMET née RICHAUD avait été désignée pour siéger comme membre représentant la ville au sein du conseil d'administration du CCAS, par délibération n°2020-20 du conseil municipal du 21 juillet 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et leur désignation,

Il précise qu'aux termes de l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles le remplacement de l'administrateur élu démissionnaire est assuré par « le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée » ou si cette dernière ne comporte plus de candidat, de prendre le suivant sur la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du conseil municipal ;

Il indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner comme membre du Conseil d'administration du CCAS Marie-Aude PEZERIL candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Saint Mitre en vie ».

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Bernadette BONZOM).

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise que le Conseil d'administration du CCAS comprend des membres élus en son sein par le conseil municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le maire ;

Vu l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise la procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires ;

Vu le courrier reçu le 13 janvier 2022 par lequel Madame Evelyne GUILLERMET née RICHAUD fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 7 février 2022 constatant la démission de Madame Evelyne GUILLERMET née RICHAUD

Vu le courrier du Maire en date du 7 février 2022 informant le Préfet de la démission de Madame GUILLERMET,

DESIGNE Madame Marie-Aude PEZERIL comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Madame Evelyne GUILLERMET née RICHAUD, démissionnaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20220228-DEL2022-03-DE
Date de télétransmission : 02/03/2022
Date de réception préfecture : 02/03/2022



1551

*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2022

MODIFIE la liste des représentants des membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS comme suit :

Madame Catherine STEKELOROM
Monsieur Lucas GILLY
Madame Mireille GOYET
Madame Marie-Aude PEZERIL
Madame Claudine DE RIVAS

PRECISE que ce Conseil d'Administration est constitué pour la durée du mandat.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application
« Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20220228-DEL2022-03-DE
Date de télétransmission : 02/03/2022
Date de réception préfecture : 02/03/2022